



CAHIER DES CHARGES

DES FOURNISSEURS DE DONNÉES DU GERS
version 2.2 - JANVIER 2005



1 - FICHER POINTS DE VENTES

La codification des points de ventes :

Chaque lieu de ventes (Pharmacie d'officine, Parapharmacie, Etablissement de soin...) est immatriculé par un code **CIP point de ventes** unique.

Le code CIP point de ventes désigne le lieu de ventes, c'est-à-dire le lieu où les **livraisons** (Laboratoire, Dépositaire ou Grossiste Répartiteur) sont effectuées.

- Il reste le même en cas de changement de titulaire ou de raison sociale.

Pour les fournisseurs de données, la règle consiste à conserver le code point de ventes CIP lors d'un changement de code interne client sans création d'un nouveau lieu de ventes.

- Il change en cas de transfert d'un lieu à un autre.

Un nouveau code sera créé, par exemple en cas de déménagement.

Le code CIP point de ventes est constitué de sept chiffres et codifié dans deux tranches :

- Une première tranche de 1000000 à 1999999 pour les établissements de soins.
- Une seconde tranche de 2000000 à 2999999 concerne les pharmacies d'officine, les médecins parapharmaciens, les parapharmacies, les points de ventes GMS.

C'est sur le code point de ventes CIP que les fournisseurs de données livrent les données de vente au GERS.

Gestion des fichiers clients des fournisseurs de données :

La première opération pour le nouveau fournisseur de données consiste à intégrer le code CIP point de ventes dans son propre fichier Clients : c'est le **rapprochement de fichiers initial**.

Le fichier Clients du fournisseur de données est vivant (créations, modifications, suppression, transferts...) : c'est la **maintenance du fichier**, à réaliser en concordance avec le fichier des points de ventes du CIP.

Le GERS vérifie régulièrement la cohérence entre les fichiers Clients des fournisseurs de données et le fichier de référence du CIP des points de ventes.

Le GERS fournit régulièrement le fichier de référence du CIP aux fournisseurs de données.

Le fichier de référence Point de Ventes CIP est interrogeable en ligne sur le site Internet du CIP www.cip-club.tm.fr et sur le site Internet du GERS www.gie-gers.fr.

1.1 - Le rapprochement de fichiers clients initial

1.1.1 - Objectif

Effectuer un rapprochement entre le fichier clients de chaque nouveau fournisseur de données et le fichier clients de référence du CIP. Ce pour établir le lien entre le code interne client et le code point de ventes CIP.

Cette opération est un prérequis nécessaire à la fourniture de données de ventes au GERS.

La liaison entre code client interne et code point de ventes CIP est essentielle pour assurer la cohérence des informations traitées et garantir la qualité des résultats fournis par le GERS.

1.2 - Le fichier de référence point de ventes CIP

Les fichiers de Points de Ventes CIP correspondant à l'ensemble des lieux de ventes sont mis gracieusement à disposition des fournisseurs de données.

- Le fichier Point de Ventes Officine codifié avec les 746 UGA
- Le fichier Point de Ventes Etablissements de soins codifié avec les 746 UGA

Pour les adhérents abonnés à l'APV :

- Le fichier Point de Ventes Officine codifié avec les 4 607 APV

Ils contiennent les principales informations d'identification : Nom, adresse, code CIP Point de Ventes.

La propriété des données appartenant aux différents partenaires ne peut être considérée comme transférée suite à ces opérations de rapprochement de fichiers.

1.3 - La maintenance du code point de ventes CIP

Demande de création d'un code point de ventes CIP

La demande de création par un fournisseur de données d'un nouveau code point de ventes doit être transmise au CIP **le plus tôt possible**, dès la connaissance de l'installation du point de ventes ou de son transfert, afin de permettre l'affectation des ventes dès la première livraison.

Les demandes seront faites selon un modèle de **formulaire** adapté aux informations nécessaires pour ce traitement (voir formulaire en dernière page).

Les demandes seront transmises par **Mail** (codif@cip-club.tm.fr) ou par **Fax** en reproduisant ce formulaire, avec un maximum de renseignements et indications nécessaires au traitement. La rapidité du travail de gestion du fichier dépend grandement de la qualité de l'information fournie à l'origine.

Diffusion de l'information de création des codes points de ventes CIP

Le CIP réexpédie aux fournisseurs de données demandeurs, par mail ou par fax, le formulaire de demande complété avec le nouveau code point de vente CIP attribué.

1.4 - Mise en conformité annuelle des fichiers lieux de ventes

Pour assurer la qualité des informations traitées par le GERS, il est fondamental de valider régulièrement la concordance entre les lieux de ventes des fichiers clients des fournisseurs de données et ceux du fichier points de ventes CIP de référence.

Ce processus de vérification de la conformité des fichiers des fournisseurs de données par rapport aux lieux de ventes est indispensable pour assurer la validation des données et la cohérence dans le temps.

Cette opération devra être réalisée chaque année selon un planning défini en concertation avec chacun des partenaires.

Le fichier sera fourni selon le format décrit dans le paragraphe 'Rapprochement initial'.



2.3 - Les formats des données à transmettre

Les données mises à disposition au robot EDIPHARM sont fournies dans un fichier avec enregistrements de longueur fixe.

FICHER DONNÉES DE VENTES

Champs	Description		Observations
	Longueur	Type	
Code transmetteur du fournisseur de données <i>Exclusivement réservé à l'identification de la transmission des données journalières</i>	6	N	
Code du Client du fournisseur de données	11	AN	Cadré à gauche et complété de blanc à droite
Code CIP Point de Ventes	7	N	
Jour des ventes (L) <i>Correspond à la date de livraison</i>	8	N	Format AAAAMMJJ
Code CIP Présentation ou UCD	13	N	Cadré à droite et complété de 0
Signe des unités	1	A	' ' signe positif '-' signe négatif
Unités <i>Nombre, constitué de chiffres '0' à '9'</i>	9	N	Cadré à droite et complété de 0
Prix Prix Fabricant HT pour les produits remboursés Prix Grossiste HT pour les produits non remboursés <i>Prix correspondant au code CIP ou UCD</i>	8	N	Format 99999V999 complété de 0 à droite et à gauche de la virgule virtuelle (implicite)
Monnaie	1	A	'E' EURO
Type de donnée	1	A	'N' Donnée Normale 'C' Donnée à Cumuler 'R' Donnée en Remplacement

Chaque champ est séparé par un blanc.

(L) Ne pas oublier de transmettre toutes les données de vente, même si elles ont été exceptionnellement enregistrées ultérieurement dans les fichiers.



RECUEIL DES AUTRES DONNÉES

RECUEIL DES AUTRES DONNÉES

1 - FOURNITURE MENSUELLE DES VENTES EXPORT

1.1 - Le format des ventes EXPORT

Les données mises à disposition au robot EDIPHARM sont fournies dans un fichier avec enregistrements de longueur fixe de 126 caractères.

Fichiers ventes EXPORT

Champs	Description		Observations
	Longueur	Type	
Code enregistrement	4	A	Valeur 'EVDM'
Code adhérent	2	N	
Code CIP Présentation	7	N	
Mois de ventes	4	N	Format AAMM
Numéro d'ordre	2	N	
Total	8	N	
Pays 1	4	N	
Unités Pays 1	5	N	
Pays 2	4	N	
Unités Pays 2	5	N	
Pays 3	4	N	
Unités Pays 3	5	N	
..... etc. jusqu'à 11 pays			

Il n'y a pas de caractère séparateur entre chaque champ.

1.2 - Liste des territoires EXPORT

Codes DOM-TOM

Codes	Départements d'Outre-Mer	Codes	Territoires d'Outre-Mer
4580	GUADELOUPE	8090	NOUVELLE-CALEDONIE
4960	GUYANE	8220	POLYNESIE
4620	MARTINIQUE		
	REUNION		
3721	Saint-Denis		
3722	Saint-Paul		
3723	Saint-Pierre		
3724	Saint-Benoît		

Codes Pays d'Afrique Noire Francophone

Codes	Pays AFN
2840	BENIN
2360	BURKINA-FASO
3020	CAMEROUN
3180	CONGO
2720	COTE D'IVOIRE
3140	GABON
2600	GUINEE
2480	SENEGAL

2 - FOURNITURE DES CHIFFRES D'AFFAIRES COMPTABLES PAR ADHÉRENT

Chaque adhérent transmet le CA France (Hors Taxe et remise déduite) par mail (production@gie-gers.fr) ou par fax (01 70 36 03 10), une fois par mois au GERS, en respectant le bordereau ci-contre :



75, 934, 234, 410,1, 100, 213,

100, 213, 432, 973

100, 213, 432, 973, 10023, 675, 934, 234, 410,1, 100, 213

100, 213, 432, 973, 10023, 675, 934, 234, 410,1, 100, 213, 432, 973, 10023, 675, 934, 234, 410,1, 100, 213, 432,

79, 100, 213, 432, 973, 10023, 675, 934, 234, 410,1, 100, 213, 432, 973, 10023, 675, 934, 234, 410,1, 100,

BORDEREAU DE FOURNITURES DES CHIFFRES D'AFFAIRES COMPTABLES HT REMISES DÉDUITES

Code adhérent :

Période :

A renvoyer avant le :

GERS
Tour Franklin
100 / 101 Quartier Boieldieu
92042 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Fax : 01.70.36.03.10

CHIFFRES France HORS TAXE et remises déduites en Euros,
sans décimale de l'ensemble des ventes de spécialités pharmaceutiques

CHIFFRE PHARMACIENS
(Codes 300 000)

CHIFFRE GROSSISTES
(Codes 300 000)

CHIFFRE HOPITAUX
(Codes 300 000 et 500 000)



75, 934, 234, 410,1, 100, 213,

423
1001

SÉCURITÉ ET HISTORIQUE

29787,310002236755938423844100,1,

7973000020767534234410,1,100,213,432,973,10023,675,934,234,410,1,100,213,432,973,10023,675,934,234,410,1,100,

SÉCURITÉ ET HISTORIQUE

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ 1 - SÉCURITÉ

- Chaque fournisseur de données conserve une copie pendant une période d'au moins un mois des données de ventes journalières transmises afin de relancer un chargement éventuellement défectueux des données.
- Chaque fournisseur de données est susceptible de fournir sur demande du GERS les données de ventes
 - pour une journée, ou une période,
 - pour un code présentation produit,
 - pour un code transmetteur.

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ 2 - HISTORIQUE

Le nouveau fournisseur de données fournit au GERS l'historique de 13 mois de ventes (quand cela est possible), selon les modalités définies (fichier Données de Ventes p. 8)



DEMANDE DE CODE POINT DE VENTES CIP (7 CHIFFRES)

après recherche sur le site www.cip-club.tm.fr

A l'attention du Service Codification du Club Inter-Pharmaceutique
codif@cip-club.tm.fr fax : 01 70 36 03 20

Date :

N° de tél. :

Nom du demandeur :

N° de fax :

Adresse E-mail :

Références du laboratoire

Code CIP laboratoire :

Nom du laboratoire :

Point de ventes

Type

Officine

Médecin propharmacien

Etablissement de santé

Autre

Préciser les domaines d'activité :

Client

Ce point de vente

existait déjà

est nouveau

a été transféré

Code du client du laboratoire :

Coordonnées du point de ventes

Nom :

Complément de nom :

Merci de bien préciser l'adresse géographique

N° et Rue :

Complément :

Boîte postale ou lieu-dit :

Code postal :

Localité :

Téléphone (obligatoire) :

Numéro SIRET :

NB : en cas de transfert, donner les anciens codes et références

Traitement par le CIP

Date :

Code point de ventes CIP (7 chiffres) :

Autres informations :



Tour Franklin, 100/101, quartier Boieldieu
92042 PARIS LA DEFENSE Cedex
Tel. : 01 70 36 03 00 - Fax : 01 70 36 03 01